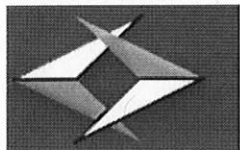


BULLETIN D'INFORMATION DE L'AGECVM

ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL

IEDM 101



MERCREDI DERNIER, LE CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL AVAIT L'HONNEUR DE RECEVOIR LA VISITE D'UN ÉCONOMISTE DE L'INSTITUT ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL, MATHIEU LABERGE. IL PARTICIPAIT À UN DÉBAT SUR LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION, ORGANISÉ DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ. ÉGALEMENT À CE DÉBAT, JEAN TRUELLE, VICE-PRÉSIDENT DE LA FNEQ (SYNDICAT D'ENSEIGNANT-E-S), ET ANNE-MARIE PROVOST, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'AGECVM.

ANNE-MARIE PROVOST ET JEAN TRUELLE DÉFENDAIENT LA MÊME IDÉE, SOIT LA GRATUITÉ SCOLAIRE, AVEC TOUTEFOIS DES FAÇONS DIFFÉRENTES D'ABORDER LE SUJET, DIRECTEMENT RELIÉES À LEUR MILIEU D'ORIGINE. QUANT À MATHIEU LABERGE, SANS SURPRISE, IL PROPOSAIT UNE HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ, AYANT À L'APPUI DE NOMBREUX SCHÉMAS ET CHIFFRES « IRRÉFUTABLES ».

FIDÈLE AUX OPINIONS QU'APPORTE L'IEDM, LABERGE A TENACEMENT TRAITÉ DE L'ÉDUCATION COMME D'UN PLACEMENT, UN INVESTISSEMENT QUI EST RENTABLE À LONG TERME. AU PROBLÈME DES ÉTUDIANT-E-S EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE, IL METTAIT DE L'AVANT UNE AIDE SPÉCIFIQUE APPORTÉE À CEUX ET CELLES-CI, SANS TOUTEFOIS PRÉCISER COMMENT. BOURSES OU PRÊTS ? ON SAIT QUE CES DEUXIÈMES NE SONT PAS UNE SOLUTION ÉQUITABLE, PUISQU'IL FAUT PAYER DE TOUTE FAÇON À TERME, MÊME PLUS, DÛ AUX INTÉRÊTS. LABERGE A RECONNU QUE LES PERSONNES OUVRANT DANS DES SECTEURS RAPPORTANT MOINS DE REVENUS, TELS LES LETTRES, LES SCIENCES HUMAINES ET LA PHILOSOPHIE, AURAIENT DE LA DIFFICULTÉ À REMBOURSER LEURS ÉTUDES. IL PROPOSAIT, EN RÉPONSE À CE DILEMME, UN REMBOURSEMENT PROPORTIONNEL AU REVENU - MAIS QUI DURERAIT COMBIEN DE TEMPS ?

GROSSIÈREMENT, SON PROPOS ÉTAIT QU'IL FALLAIT PRENDRE DES MESURES STIMULANT L'ÉCONOMIE - COMME UN DÉGEL DES FRAIS - CAR AINSI IL Y AURAIT PLUS D'ARGENT POUR TOUT LE MONDE. POUR APPUYER SES DIRES, LABERGE A AMENÉ UN EXEMPLE QUI REÇU RIRES ET APPLAUDISSEMENTS IRONIQUES DE L'ASSEMBLÉE : « SI VOUS FAITES UNE PETITE TARTE, LES MORCEAUX SONT PETITS POUR TOUT LE MONDE; SI VOUS FAITES UNE GRANDE TARTE, LES MORCEAUX SONT PLUS ÉQUITABLES POUR TOUT LE MONDE. » OR, DEPUIS QUAND L'ÉQUITÉ VIENT-ELLE DIRECTEMENT AVEC LE PROFIT ? UNE RÉPONSE DE QUELQU'UN DE LA SALLE RÉSUMA BIEN LA VÉRITABLE SITUATION : « LA TENDANCE EST QUE PLUS LA TARTE EST GROSSE, PLUS LES MORCEAUX SONT INÉGAUX ! »

LOGIQUEMENT, MATHIEU LABERGE N'A TRAITÉ QUE DE LA PARTIE DE SES POINTS DE VUE QUI S'ACCORDAIT, DANS UNE CERTAINE MESURE, AVEC CEUX DE L'AUDITOIRE ET DES INVITÉ-E-S, LAISSANT DANS LE NOIR LES PROPOSITIONS (ENCORE PLUS) ABERRANTES DE L'IEDM. PAR EXEMPLE, À UNE PROPOSITION DE FINANCEMENT POUR LA GRATUITÉ SCOLAIRE QU'AMÈNE L'IRIS, SOIT DE TAXER D'AVANTAGE LES ENTREPRISES (TAXE SUR LE CAPITAL), L'ÉCONOMISTE AFFIRME AVEC HUMOUR QU'IL EST D'ACCORD SUR LE FAIT QU'IL FAUT MOINS SUBVENTIONNER LES ENTREPRISES. MAIS IL S'ABSTIENT BIEN DE RÉVÉLER POURQUOI IL EST D'ACCORD AVEC CERTAINES IDÉES « DE GAUCHE » COMME CELLE-LÀ...

C'EST QUE L'IEDM PRÔNE UNE VISION TRÈS RADICALE DU RÔLE DE L'ÉTAT. UNE VISION RADICALEMENT... NÉOLIBÉRALE. ÉTUDE SULFUREUSE APRÈS ÉTUDE SULFUREUSE, CET INSTITUT PRÉTEND « SORTIR DES IDÉES PRÉCONÇUES » EN OFFRANT SEULEMENT UNE VERSION PLUS VIOLENTE DU DISCOURS DOMINANT DE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT. ON VOIT CE DISCOURS CHEZ TOUS LES GRANDS PARTIS, QUI PROPOSENT DE « RESSERRER LE BUDGET DU GOUVERNEMENT », DE FAVORISER UNE « SAINTE GESTION », BREF, DE SOUMETTRE LES GOUVERNEMENTS ET, PETIT À PETIT, LES SERVICES PUBLICS, AUX DIKTATS DE L'ÉCONOMIE. IL FAUT SE SOUVENIR QU'IL N'EN A PAS TOUJOURS ÉTÉ AINSI, ET QUE CE N'EST PAS LA SEULE OPTION - QUOI QU'ILS VEUILLENT NOUS FAIRE CROIRE - SI L'ON ESPÈRE VOIR LE QUÉBEC AVANCER.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

IL Y AURA AUSSI DES POINTS CONCERNANT LES ÉLECTIONS, LA COOP CAFÉ-TÉRIA ET LA CHARTE. CE SERA PROBABLEMENT LA DERNIÈRE AG DE LA SESSION

CE MERCREDI 15:30
23 AVRIL À L'EXODE

ORDRE DU JOUR

- 1.0 PLAN D'ACTION
 - 1.1 NATIONAL
 - 1.2 LOCAL
- 2.0 PROTOCOLE D'ENTENTE - BED IN
- 3.0 AFFAIRES SOCIOCULTURELLES
- 4.0 AFFAIRES DIVERSES



**LE COMITÉ
GRATUIT**

EST À LA
RECHERCHE DE
VÊTEMENTS USAGÉS À
DONNER POUR REMPLIR
SA FRIPERIE
GRATUITE
À DÉPOSER AU LOCAL
A3.12

EST-CE QU'ILS TOMBENT OU ILS DANSENT?
PROJET DE FIN DE DEC DES ÉTUDIANT-E-S DE CRÉATION
LITTÉRAIRE

19 MAI 2008, 19H30

PUB ST-PAUL

124, RUE ST-PAUL EST, VIEUX-MONTRÉAL

MÉTRO CHAMP-DE-MARS BILLET 5\$

TABLE DE VENTE DU 28 AVRIL AU 9 MAI



Mouvement Environnemental en Milieu Étudiant

Ce vendredi débutera une fin de semaine de discussion afin d'officiallement fonder le MEMÉ, Mouvement Environnemental en Milieu Étudiant. Ce nouveau groupe, qui sera constitué de militant-e-s d'un peu partout au Québec, vise à rallier environnement et politique dans des actions à saveur militante.

Au menu lors du rassemblement : **pendant la soirée du 25, activités autogérées, débats et party; le samedi 26, il y aura 4 ateliers, soit Orientation et fonctionnement du MEMÉ, Choix de la première action, Organisation de l'action et finalement, Continuité du MEMÉ.** Pour davantage d'informations, veuillez contacter ecolomeme@gmail.com et/ou visiter le site Internet ecolo-meme.blogspot.com

PROJET DE LOI C-484: Appel à l'action

En mars dernier, la Chambre des communes a adopté en deuxième lecture le projet de loi C-484, Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels, à 147 voix contre 132, alors qu'une partie des députés libéraux étaient absents au moment du vote.

Ce projet de loi vise à modifier le Code criminel et à faire reconnaître comme une infraction le fait de blesser ou de causer la mort d'un enfant non encore né, donc du fœtus. Bien que les défenseurs de ce projet de loi déclarent vouloir mieux protéger les femmes enceintes contre la violence, le cœur de l'enjeu est la reconnaissance des droits du fœtus. À l'heure actuelle, la définition d'un être humain se lit comme suit : « un enfant devient un être humain que lorsqu'il est complètement sorti, vivant, du sein de sa mère ». L'adoption du projet de loi C-484 aurait pour effet d'ouvrir une brèche pour modifier cette définition et ainsi donner un statut juridique au fœtus, ce qui risque également de mener vers la recriminalisation de l'avortement. Or, dans toutes les causes où la Cour suprême du Canada a eu à trancher dans des cas précédents où il y a eu tentative de faire reconnaître des droits au fœtus, celle-ci a stipulé que « le fœtus est indissociable de sa mère et qu'il n'a pas de personnalité juridique ». Ainsi, les droits du fœtus sont en opposition directe avec le droit des femmes de disposer de leur corps et de choisir de poursuivre ou d'interrompre leur grossesse. De plus, force est de constater que les groupes anti-choix se réjouissent du fait que ce projet de loi est un premier pas vers la reconnaissance des droits du fœtus et la recriminalisation du droit à l'avortement, ce qui n'a pas de quoi nous rassurer.

L'adoption en deuxième lecture signifie que le projet de loi C-484 a été envoyé devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne qui procèdera à son étude. À ce jour, nous ne savons toujours pas à quel moment il sera mis à l'ordre du jour. Ce comité a le pouvoir de déterminer si ce projet de loi est recevable ou non. Dans l'affirmative, il sera soumis à un dernier vote en Chambre. La dernière étape que devra franchir le projet de loi constitue le Sénat, à qui reviendra la décision ultime d'adopter ou de rejeter ce projet de loi.

Alors que nous venons à peine de célébrer le 20^e anniversaire de la décriminalisation de l'avortement, nous devons plus que jamais nous mobiliser pour préserver cet acquis qui, nous ne cessons de le répéter, est encore fragile. Bien qu'il soit encore temps d'agir, le fait que le projet de loi C-484 ait franchi l'étape du deuxième vote à la Chambre des communes est source de grande inquiétude et signifie que la bataille est loin d'être gagnée.

Texte pris sur le site de la Fédération du Québec pour le planning des naissance

À l'AG de mercredi, nous discuterons de positions et de moyens d'action concernant ce projet de loi.
23 avril à l'Exode, 15h30

**Le BIG n'est imprimé qu'à
quelques centaines de copies.
SVP, prolongez sa vie utile en
le faisant circuler, puis,
recyclez-le!**

local A3.12

BIG agecvm@gmail.com



(514) 982-3437 p. 2249

www.agecvm.org